



LISTES MINISTERIELLES 2018 CRITERES COMBINÉ NORDIQUE

Pour être classé sur les Listes Ministérielles, les athlètes devront cumulativement :

- 1 - **avoir réalisé** à minima les performances décrites ci-dessous, au titre de la saison 2017/2018
- 2 - **être proposé** par le Directeur Technique National au Ministère des Sports
- 3 - **avoir déposé** sa demande de pré-inscription sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif
- 4 - **être validé** par le Ministère des Sports

Le DTN pourra solliciter le maintien en liste « Sénior » ou « Relève » d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis. La dérogation ainsi consentie devra être expressément justifiée.

Seul le Ministère est habilité à inscrire les athlètes sur les Listes Ministérielles de Haut Niveau.

Cette inscription est officielle au 1^{er} novembre 2018.

A. SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Attention, les sportifs de haut niveau proposés devront signer et retourner la convention « Sportif de Haut Niveau » mise en place par le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 pour valider définitivement leur inscription.

I- Catégorie Elite

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par discipline ou classement général :
 - ⇒ Place de 1 à 8
- *Jeux Olympiques et Championnats du Monde :*
 - ⇒ *Place de 1 à 8 pour les épreuves individuelles*
 - ⇒ *Place de 1 à 4 pour les épreuves par équipe*

II- Catégorie Sénior

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par discipline ou classement général :
 - ⇒ Place de 9 à 32
- *Jeux Olympiques et Championnats du Monde :*
 - ⇒ *Place de 9 à 16 pour les épreuves individuelles*
 - ⇒ *Place de 5 à 8 pour les épreuves par équipe*

III- Catégorie Relève (moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2018)

Critères :

- Coupe du Monde place de 1 à 30
- Coupe Continentale (COC) place de 1 à 30 au classement général ou 3 TOP 30
- Championnats du Monde Juniors place de 1 à 6 épreuves individuelles
victoire épreuve par équipe
- FOJE & JOJ : place de 1 à 3 épreuves individuelles
victoire épreuve par équipe
- Coupe OPA 3 TOP 20

B. COLLECTIFS NATIONAUX

Cette liste regroupe les sportifs :

- qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés)
- qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

C. ESPOIRS

Critères :

Hommes

- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 8 premiers du SAMSE National Tour ou championnat France
- Catégorie U17 : faire partie des 10 premiers du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie U15 : faire partie des 12 premiers du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15

Dames

- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 5 premières du SAMSE National Tour ou championnat France
- Catégorie U17 : faire partie des 8 premières du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie U15 : faire partie des 10 premières du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15